

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article12477>

La CNIL décerne son 1er prix de thèse informatique et libertés

- Technologie -



Date de mise en ligne : dimanche 17 janvier 2010

Spyworld Actu

Le Prix de thèse informatique et libertés incite au développement des recherches universitaires concernant la protection de la vie privée et des données personnelles. Ce prix s'adresse à de très nombreuses disciplines telles que les sciences humaines, le droit, les sciences politiques, l'économie mais aussi les disciplines techniques.

Un montant de 7.000 euros est alloué au lauréat afin de faciliter la publication de sa thèse. Huit thèses ont été adressées à la CNIL en 2009.

Le jury, présidé par Monsieur [Jean-Marie Cotteret](#), membre de la CNIL, a décerné ce premier prix de thèse informatique et libertés à Madame Marie-Charlotte Roques-Bonnet pour sa thèse sur "La constitution et l'internet", droit public, Université Toulouse I.

La thèse de Madame Marie-Charlotte Roques-Bonnet est à la fois originale et utile. L'ouvrage est susceptible de susciter l'intérêt de tout juriste, et pas seulement de ceux qui s'intéressent à internet. Les trois parties de l'ouvrage illustrent les unes et les autres l'importance de défis et mutations en cours. En effet, afin d'inscrire la Constitution dans l'environnement numérique et d'appréhender la place de l'internet dans le Pacte social, la thèse réalise une triple observation, en confrontant l'internet aux institutions de la République (Partie I), aux droits des citoyens français (Partie II) et aux systèmes de normes que protège depuis un demi-siècle notre Constitution (Partie III).

Compte tenu de la qualité des travaux proposés, les membres du jury ont également décidé d'attribuer deux mentions spéciales décernées à Madame Caroline Lancelot-Miltgen pour "Dévoilement de soi et réponses du consommateur face à une sollicitation de ses données personnelles : une application aux formulaires sur internet", sciences de gestion, Université Paris-Dauphine, ainsi qu'à Monsieur Julien Le Clainche pour "L'adaptation du droit des données à caractère personnel aux communications électroniques", droit privé, Université Montpellier I.

Les modalités de candidature pour le Prix de thèse 2010 seront mises en ligne prochainement.

Post-scriptum :

<http://www.cnil.fr/nc/la-cnil/actu-...>